

Lancement de la Charte du propriétaire et du Chien

Les Albigeois sont invités à être des propriétaires responsables et attentionnés envers leurs compagnons à quatre pattes.

Le samedi 10 juin à 10h, les chiens accompagnés de leurs propriétaires ayant suivi les premiers cours d'éducation canine sont invités dans la cour de l'Hôtel de Ville pour recevoir leur collier de chien éco-citoyen (cérémonie ouverte à la presse).

Cette initiative de la ville d'Albi vise à promouvoir le bien-être des chiens, tout en engageant les propriétaires à adopter des pratiques exemplaires.

La Charte du propriétaire et du Chien regroupe un ensemble de principes et de directives pour aider les propriétaires de chiens à assumer leur rôle envers leurs fidèles compagnons.

Cette charte est un rappel de l'importance de traiter nos amis à quatre pattes avec respect et dignité, en leur offrant les soins appropriés et en garantissant leur sécurité et leur bien-être.

En tant que propriétaires de chiens, il faut répondre aux besoins fondamentaux, tant sur le plan physique que psychologique, de son animal.

La Ville d'Albi invite tous les propriétaires de chiens à rejoindre cette initiative et à adopter la Charte du Chien éco-citoyen.

« En respectant cette charte, vous montrez votre engagement pour le bien-être de votre chien et reconnaissez votre responsabilité, tout en contribuant à la création d'une communauté de propriétaires de chiens albigeois respectueux » précise Nathalie Borghèse adjointe au maire déléguée au patrimoine végétal, à l'animal et à l'eau dans la ville.

La Ville d'Albi et l'agglomération de l'Albigeois ont installé sur toute la commune, **104 distributeurs de sachets à déjections**. Pour rappel, ne pas ramasser les déjections de son chien sur les espaces publics est sanctionné par une contravention.

Bien entendu au de là des chiens ayant suivi les cours d'éducation canine, l'engagement à devenir « acteurs de l'éco-citoyenneté » est ouvert à tous les propriétaires qui accepteront de signer la charte. Vous êtes donc tous les bienvenus le 10 juin.

Lancement de la Charte du propriétaire et du Chien

Les engagements du propriétaire pour favoriser le bien-être de mon animal dans le respect des autres usagers.

MON CHIEN EN VILLE

- Je lui apprend à bien se comporter et à rester calme dans tous les espaces publics ainsi que dans les lieux fréquentés par d'autres chiens.
- Je m'engage à apprendre à mon chien à marcher en laisse et à me suivre correctement en milieu urbain.
- Je m'engage à ramasser toutes ses déjections et je l'empêche d'uriner sur le mobilier urbain (bancs, tables, poubelles et containers, etc.).
- Je ne laisse pas mon chien s'aventurer dans les espaces verts aménagés (parterres de fleurs, etc.) afin qu'il ne dégrade pas les lieux et pour respecter le travail des agents de la collectivité.

MON CHIEN DANS LA NATURE

- Je m'engage à être attentif au milieu dans lequel je me trouve afin de respecter les lieux, les personnes ainsi que les autres animaux qui s'y trouvent.
- Je lui apprend à m'écouter afin de le faire revenir rapidement dans les espaces où je suis autorisé à le laisser libre.
- Je tiens compte de la biodiversité sauvage présente sur les lieux et je ne laisse pas mon chien la déranger (je ne laisse pas mon chien détériorer les terriers par exemple, attaquer ou courir après des animaux sauvages, etc.).

MON CHIEN À LA MAISON

- Dans ma maison, je lui donne une place qui tient compte de sa nature de chien, de sa race et de ses besoins spécifiques.
- Chaque jour, je lui consacre du temps et lui permet de pratiquer de l'exercice indispensable à son équilibre afin de le stimuler, entretenir sa santé et lui permettre de se défouler.
- Je veille à sa bonne santé et à ce qu'il dispose de tout ce dont il a besoin pour s'épanouir (nourriture, eau, espace pour dormir ou jouer, etc.).
- Pour l'éduquer, je fais preuve de patience et de bienveillance. J'utilise des méthodes qui privilégient la récompense et je refuse les mauvais traitements.